



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20837
8 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 SEPTEMBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes nombreuses lettres concernant les violations du cessez-le-feu par l'Iraq, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les nouvelles violations du cessez-le-feu par les forces iraqiennes dont il est fait état ci-après. Nous reprenons l'énumération là où nous l'avions interrompue dans notre dernière lettre.

2038. Le 25 juin 1989, l'Iraq a effectué des manoeuvres militaires à Chazabeh, derrière la troisième porte d'écluse, entre les points de coordonnées QV 65300-17250 et QV 64600-16750. Au cours de ces manoeuvres, auxquelles a participé un bataillon blindé, les chars iraqiens, se déplaçant du sud-ouest vers le nord-ouest sur la route de Ghozeileh à Sheeb, se sont dirigés vers la quatrième et la cinquième porte d'écluse et, après avoir pris position derrière celle-ci, ont ouvert le feu, utilisant des munitions de guerre. Les manoeuvres ont duré deux heures.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHAHI